

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 29 MARS 2022
En visioconférence**

Délibération n° 22-12 : Vote du Budget primitif 2022 de la Régie d'exploitation

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire »
Vu la délibération 20-2 du 27 janvier 2020 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation de l'aéroport de St Etienne Loire
Vu l'avis du conseil d'exploitation de la Régie d'exploitation de l'Aéroport de St Etienne Loire du 17 mars 2022

Le Comité syndical se réunit à l'effet d'approuver le budget primitif 2022 de la régie d'exploitation de l'aéroport.

Présents : Mesdames Sylvie BONNET, Irène BREUIL, Nadia SEMACHE
Messieurs Jean-Yves BONNEFOY, Pierrick COURBON, Jordan DA SILVA, François DRIOL, Gérard DUBOIS, Luc FRANCOIS, Eric LARDON, Pierre LARDON, Yves PARTRAT, Gaël PERDRIAU, Daniel VILLAREALE

Pouvoirs : Monsieur Christophe BAZILE donne pouvoir à Monsieur Eric LARDON
Monsieur Georges HALLARY donne pouvoir à Monsieur François DRIOL
Monsieur Jérémie LACROIX donne pouvoir à Monsieur Yves PARTRAT
Monsieur Hervé REYNAUD donne pouvoir à Monsieur Gaël PERDRIAU
Monsieur Jean-Pierre TAITE donne pouvoir à Monsieur Gérard DUBOIS
Monsieur Philippe VALENTIN donne pouvoir à Madame Irène BREUIL

Excusés : Monsieur M. Sylvain DARDOUILLER

**VOTE A LA MAJORITE QUALIFIEE
DES VOIX EXPRIMEES**

Lors des orientations budgétaires du comité syndical du 01 mars 2022, il a été présenté un projet de budget 2022 équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 2 008 000 € et en section d'investissement à hauteur de 2 362 500 €

1-) Budget prévisionnel de fonctionnement 2022

Les dépenses de fonctionnement ont été prévues sur la base des contrats en cours et des dépenses de l'année 2021 de la régie d'exploitation.

Il est aussi intégré le nouveau contrat d'exploitation de la station jet par Total dont la mise en œuvre a été reportée suite à des problèmes d'approvisionnement en matériel.

La création d'un poste de responsable du développement commercial et la mise en place des fonctions d'AFIS complémentaires au contrôle aérien ont été prise en compte pour le 2eme semestre.

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

Les recettes de fonctionnement ont été prévues :

- Avec une estimation de la majoration de la taxe d'aéroport (735 K€),
- Pour les autres recettes d'exploitation : estimation par rapport aux recettes réalisées en 2021
- Le dégrèvement de la CFE
- La cession d'un matériel d'exploitation Air Start Unit
- La subvention du syndicat mixte pour l'équilibre du budget.

Les principaux postes de dépenses et de recettes envisagés pour l'exercice 2022 sont les suivants :

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

DEPENSES		RECETTES	
Chap 011- Charges à caractère général	963 300 €	chap 70 - Produits des services et ventes diverses	59 000 €
Achats	105 600 €	Produits activité Annexe	23 000 €
Services extérieurs	530 800 €	locations de matériels	36 000 €
Sous traitance (sécurité, assist vols)	207 500 €		
Location	30 800 €		
Entretien /maintenance	193 500 €		
Assurances	49 000 €	Chap 75- Autres produits de gestion courante	276 500 €
Etude	15 000 €	Redevance atterrissage	32 000 €
Divers	35 000 €	Redevance balisage	6 000 €
		Redevance stationnement	8 000 €
Autres service extérieurs	171 100 €	Redevance aérienne passager	25 000 €
Honoraires	86 000 €	Assistance aéroportuaire	149 000 €
Publicité et relation publiques	2 500 €		
Divers (Frais télécommunications, déplacements, nettoyage, cotisations...)	42 600 €	Taxe aéroport	22 000 €
Autres dépenses fonctions supports	40 000 €	Recettes locations	34 500 €
Impots et taxes	155 800 €		
		Chap 74 - Subventions d'exploitation	735 000 €
Chap 012 - Charges de personnel	820 600 €	majoration taxe aéroport	735 000 €
Frais de MAD de personnel	55 000 €		
Personnel extérieur au service (SDIS)	96 600 €		
Salaires	313 500 €		
Cotisations SS et prévoyance	275 000 €		
Autres charges sociales	3 500 €		
Autres charges de personnel	15 500 €		
Taxes sur rémunérations	61 500 €		
Chap 65 - Autres charges de gestion courantes	2 000 €	Chap 77 - produits exceptionnels	886 820 €
		Subvention du SMASEL	780 000 €
		Produits des cessions des éléments d'actif	46 820 €
Chap 66 - Charges financières	4 675,81 €		
Chap 67 - Charges exceptionnelles	2 000 €	Dégrèvement CFE	60 000 €
Chap 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	207 500 €	Résultat reporté	57 755,81 €
Dotation aux amortissements	207 500 €		
Impot sur les bénéfices et assimilés	15 000 €		
TOTAL	2 015 075,81 €	TOTAL	2 015 075,81 €

2-) Budget prévisionnel d'investissement 2022

Suite au débat d'orientations budgétaires, l'opportunité d'acquérir une dégivreuse d'occasion s'est présentée. Après l'ensemble des vérifications techniques et administratives, il est confirmé qu'il s'agit d'une très bonne opportunité pour le SMASEL. Il est proposé de l'intégrer au budget en restant dans l'enveloppe globale présentée lors de orientations budgétaires via la réduction de certains postes.

Les principaux postes de dépenses et de recettes envisagés pour l'exercice 2022 sont les suivants :

DEPENSES		RECETTES	
Chap 20 - Immobilisations incorporelles	89 800 €	chap 13 Subvention d'investissement	1 160 000 €
Etudes	89 800 €		
Chap 21 - Immobilisations corporelles	149 784 €	chap 16- Emprunts et dettes assimilées	600 000 €
Matériels informatiques et divers	46 900 €	Autres Dettes	600 000 €
Acquisitions foncières	10 000 €		
Dégivreuse	30 300 €		
travaux pontage fissures piste	40 000 €		
Reste à réaliser exercice précédent	22 584 €		
Chap 23 - Immobilisations en cours	2 062 028 €	chap 040 - Amortissements des immobilisations	207 500 €
Travaux sur bâtiments	615 000 €		
Maitrise d'œuvre Travaux piste	20 000 €		
Travaux réfection de la piste	800 000 €		
Autres dépenses	600 000 €		
Reste à réaliser exercice précédent	27 028,33 €	Report Excédent d'investissement	395 536,05 €
Chap 020 -Dépenses imprévues	61 423,72 €		
TOTAL	2 363 036,05 €	TOTAL	2 363 036,05 €

Les travaux et investissements sont budgétés pour 2022 comme suit :

- 19 800 € pour l'étude design de service et réaménagement de l'accueil, hall d'entrée, salle d'arrivée et étage aile nord
- 30 000 € études technique travaux piste
- 40 000 € pour une assistance à maitrise d'ouvrage pour les travaux immobilier
- 46 900 € d'acquisition de matériel informatique et divers dont 12 000€ pour le changement du système de téléphonie (autocom-téléphone), 15 000 € de remplacement des batteries de

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

l'onduleur, 4 900 € de divers matériel informatique et 15 000 € correspondant à une enveloppe d'urgence suite à panne:

- 10 000 € pour la finalisation des acquisitions foncières (1 tènement)
- 30 300 € pour l'acquisition d'une dégivreuse
- 40 000 € pour pontage de fissures sur la piste
- 250 000 € travaux de réhabilitation de l'aile nord du bâtiment
- 70 000 € de travaux pour la façade nord de l'aérogare
- 245 000 € travaux de réfection et sécurisation de la toiture aérogare
- 25 000 € travaux de réaménagement intérieur de l'accueil, hall d'entrée, salle d'arrivée et étage aile nord
- 25 000 € travaux d'entretiens et amélioration thermique des bâtiments
- 20 000 € pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux de piste
- 600 000 € autres dépenses
- 800 000 € pour les gros travaux de réfection de la piste

Ces travaux et investissements seront financés par une subvention d'investissement du budget principal et l'excédent d'investissement reporté

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- **Approuve le budget primitif 2022 de la régie d'exploitation de l'aéroport qui s'équilibre en fonctionnement à 2 015 075,81 € et en investissement à 2 363 036.05€**

Nombre de votants : 20 représentant 94.625% des voix
Suffrages exprimés : 20 représentant 94.625% des voix
Vote POUR : 19 représentant 89.25% des voix
Vote CONTRE : 1 représentant 5.375% des voix
Abstentions : 0

A Saint-Etienne, le 29 mars 2022
Monsieur Gaël PERDRIAU
Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
de Saint-Etienne Loire

